

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

02

2024

16

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 14 mars 2024
Convocation du : 07 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 15
Votants : 21

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

FINANCES : Approbation du Compte Administratif 2023

Présents : Caroline Terrier, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Lionel Chevrolat, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Elodie BreLOT, Sébastien Renevier, Sophie Gaguin, Anne Le Guyader, Nathalie Thimel-Blanchoz, Harris Reneman, Philippe Casamayor.

Représentés :

Catherine Barcellino a donné procuration à Sergio Mancini
Valérie Berger a donné procuration à Caroline Terrier
Jean-Marc Curtet a donné procuration à Véronique Cortinovis
Gilbert DebarD a donné procuration à Joël Aubernon
Laurence Rouquette a donné procuration à Sylvie Caillet
Patrick Tholon a donné procuration à Annick Pantel
Jean-Pierre Cottaz a donné procuration à Nathalie Thimel-Blanchoz

Absents :

Franck Longin, Anne-Sophie Rampon, Bertrand Vermorel, Cyril Langelot.

Secrétaire de Séance :

Elodie BreLOT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1612 12, L 2121 14 et L 2121 31,
Vu le budget primitif 2023 adopté par délibération du Conseil Municipal,
Vu les décisions modificatives approuvées par délibération du Conseil Municipal

Madame le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. Joël AUBERNON, doyen de l'assemblée conformément à l'article L 2121 14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

APPROUVE le Compte Administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2023, comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent
Résultat 2022		4 834 826,17		778 397,17	-	5 613 223,34
Opérations de l'exercice	3 947 927,59	3 394 542,76	6 318 378,26	7 643 278,48	10 266 305,85	11 037 821,24
Totaux	3 947 927,59	8 229 368,93	6 318 378,26	8 421 675,65	10 266 305,85	16 651 044,58
Résultat de clôture 2023		4 281 441,34		2 103 297,39		6 384 738,73
Restes à Réaliser	2 354 716,18	1 284 504,00				
Restes à Réaliser excédent / déficit	1 070 212,18					
Résultats 2023 à affecter		3 211 229,16		2 103 297,39		5 314 526,55

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.


Caroline TERRIER,
Maire de Beynost

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

CADRE GENERAL

L'article L 2313.-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site de la ville.

Le budget (acte de prévision) retrace l'ensemble des dépenses et recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables.

Le cycle budgétaire est le suivant : budget primitif, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget définissant les opérations réalisées au cours de l'année.

Comme la comptabilité communale suppose l'intervention de 2 instances : le Maire et le comptable public ; il existe 2 types de comptes : compte administratif (Maire) et **compte de gestion** (Comptable public).

A la séance du conseil municipal lors duquel est examiné le compte administratif, le compte de gestion est également soumis aux élus. Le compte administratif doit parfaitement correspondre au compte de gestion.

Le compte administratif 2023 a été voté par le conseil municipal le 14 mars 2024.

VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Il comporte 2 grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui porte sur les opérations annuelles et/ou pluriannuelles,

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré pour chaque section, le compte administratif retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre la consommation des crédits et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement correspondent à la consommation des fluides (eau, gaz, électricité, ...) des bâtiments communaux, aux achats de fournitures, aux prestations de services, aux assurances, aux salaires, aux indemnités aux élus, aux subventions versées aux associations, aux intérêts d'emprunts,

Plus spécifiquement, la rémunération du personnel, le montant (chapitre 012) s'élève à 2 841 621,16 € pour un effectif au 31.12.2023 de 84 agents. La masse salariale est le poste le plus important des charges de fonctionnement. Les différentes augmentations du smic ainsi que du point d'indice impactent directement ce chapitre de dépenses et ce de manière indépendante de la collectivité.

2023 a également été marquée par la mise en place du CIA (Complément Indemnitaire Annuel), des augmentations d'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) pour valoriser les compétences des agents.

En 2023, la commune a pu bénéficier du bouclier tarifaire pour contenir les hausses du coût de l'électricité. Cependant, le prix du gaz a fortement augmenté (de 98 K€ en 2022 à 238 K€ en 2023 soit une augmentation d'environ 43 %)

D'autre part, les postes de dépenses de prestations de service ont connu une forte hausse également (ex : contrat pour le restaurant scolaire + 11 % entre 2022 et 2023), liée aux augmentations des coûts de la main d'œuvre, de l'énergie, des matières premières...

Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	Évolution en valeur	Évolution en %
011	Charges à caractère général	1 839 624,33	1 801 114,55	- 38 509,78	-2%

Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	Évolution en valeur	Évolution en %
012	Charges de personnel	2 610 053,41	2 841 621,16	231 567,75	9%
014	Atténuations de produits	335 739,00	310 856,00	- 24 883,00	-7%
65	Autres charges de gestion courante	595 145,39	545 996,48	- 49 148,91	-8%
66	Charges financières	103 087,07	110 042,39	6 955,32	7%
67	Charges exceptionnelles	1 674,60	5 462,10	3 787,50	226%
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	910,00		- 910,00	-100%
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		5 486 233,80	5 615 092,68	128 858,88	2%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 614 747,82	703 285,58	- 911 462,24	-56%
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		7 100 981,62	6 318 378,26	- 782 603,36	-11%

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, petite enfance, club ados, ...), de la participation de la CAF, des remboursements d'indemnités journalières, des impôts, des dotations, ...

Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	Évolution en valeur	Évolution en %
013	Atténuations de charges	83 088,89	49 454,33	- 33 634,56	-40%
70	Produits des services domaine et vente	456 198,29	549 196,87	92 998,58	20%
73	Impôts et taxes	4 877 957,05	5 941 012,24	1 063 055,19	22%
74	Dotations et participations	759 435,51	963 293,53	203 858,02	27%
75	Autres produits de gestion courante	47 275,96	45 084,69	- 2 191,27	-5%
76	Produits financiers	-	1 138,51	1 138,51	
77	Produits exceptionnels	1 034 378,29	76 765,32	- 957 612,97	-93%
78	Reprise aux amortissements et aux provisions	910,00	-	- 910,00	-100%
Total recettes réelles hors excédent		7 176 155,10	7 625 945,49	449 790,39	6%
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 241 765,81	778 397,17	- 463 368,64	-37%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	57 960,70	17 332,99	- 40 627,71	-70%
Total recettes de fonctionnement		8 475 881,61	8 421 675,65	- 54 205,96	-1%

La fiscalité

La suppression de la Taxe d'Habitation s'est finalisée sur l'année 2023 pour 100 % des contribuables concernant les résidences principales et un rétablissement du pouvoir de taux sur la Taxe d'Habitation des résidences secondaires.

Cette réforme fiscale a été compensée entièrement aux collectivités via un mécanisme de compensation en cours d'évolution (calculée sur la base de 2017) : les

communes perçoivent désormais la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Une part de TVA transférée aux départements et aux établissements publics, compense à l'euro près et de façon dynamique la perte respective de la TFPB pour les départements et de la TH pour les EPCI.

La municipalité après avoir étudié différents scénarios, a voté l'augmentation du taux de taxe foncière de 6 points et 1,92 points pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires lors de son conseil municipal du 30 mars 2023 pour l'année 2023, générant ainsi une augmentation des recettes fiscales d'un montant de 628 494 € (hors augmentation des bases).

	Taux	Base	Montant
TH résidences secondaires	10,17%	289 234	29 415
Taxe foncier bâti	31,47%	11 750 498	3 724 984
Taxe non foncier bâti	49,21%	59 265	29 164
Coefficient correcteur			- 729 339
Total		12 098 997	3 054 224

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Les dépenses d'investissement correspondent à l'achat de biens mobiliers et immobiliers, de matériel divers (informatique, mobilier scolaire, ...), de véhicules, d'études et travaux, ...

Ces dernières faisant varier la valeur du patrimoine de la collectivité.

Beaucoup d'études ont été lancées durant l'année 2023 qui donneront lieu au démarrage des travaux dès 2024.

Opérations / Chapitre	Désignation	CA 2023	RAR 2023	Total CA + RAR
262	FONCIER	572 372,44	1 283 108,00	1 855 480,44
285	MAIRIE ET ABORDS	49 226,43	62 464,15	111 690,58
313	PLATEAU MAIRIE ET CHAPELLE ST JULIEN	28 069,50	0,00	28 069,50
314	VILLA MONDEROUX ET PARC	814 259,81	69 372,73	883 632,54
315	ECLAIRAGE EXTERIEUR COMMUNE	3 634,60	0,00	3 634,60
318	ANIMATION JEUNESSE	1 560,00	0,00	1 560,00

<i>Opérations / Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>CA 2023</i>	<i>RAR 2023</i>	<i>Total CA + RAR</i>
347	ILLUMINATIONS	12 284,00	0,00	12 284,00
349	OUTILLAGE ET MATERIEL SCES TECHNIQUES	6 681,61	0,00	6 681,61
351	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	4 307,76	67 328,88	71 636,64
357	AMENAGEMENT DU PATRIMOINE	15 638,23	2 700,00	18 338,23
358	EQUIPEMENT SCOLAIRE	12 505,53	0,00	12 505,53
365	AMENAGEMENT GPE SCOLAIRE, GABI, REST.SCOLAIRE	47 955,67	0,00	47 955,67
369	INFORMATIQUE	102 882,35	107 156,20	210 038,55
375	AMENAGEMENT	19 834,44	49 038,00	68 872,44
376	MATERIEL DE COMMUNICATION	451,20	0,00	451,20
378	COMPLEXE DU MAS DE ROUX	30 779,68	25 588,74	56 368,42
379	MATERIEL, MOBILIER	11 737,06	0,00	11 737,06
383	SECURITE	42 495,25	6 436,72	48 931,97
387	PETITE ENFANCE	16 854,23	0,00	16 854,23
393	SALLE SPORTIVE ARBRE ROUX	5 322,20	1 707,10	7 029,30
394	GABI	75 622,12	159 997,72	235 619,84
398	AMNGT LIEU DIT LES BOTTES	78 208,62	36 736,43	114 945,05
402	GARAGE OSCAR	42 834,00	0,00	42 834,00
404	ECOLE	68 036,02	49 680,06	117 716,08
405	CREATION CŒUR DE BEYNOST	8 940,00	0,00	8 940,00
409	AMENGT RUES CENTRALE ET DU PRIEURE	96,00	382 296,09	382 392,09
410	REQUALIFICATION DE LA RD 1084	24 150,00	14 610,00	38 760,00
411	CARREFOUR DES ACACIAS	435 363,56	518,10	435 881,66
412	CARREFOUR RD 1084 / AVENUE DE LA GARE	710 755,67	35 977,26	746 732,93
Total dépenses affectées à une opération d'investissement		3 242 857,98	2 354 716,18	5 597 574,16
16	Emprunts et dettes assimilées	677 448,54		677 448,54
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	17 332,99		17 332,99
041	<i>Opérations d'ordre patrimoniales</i>	10 288,08		10 288,08
Total dépenses non affectées à une opération d'investissement		705 069,61	0,00	705 069,61
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		3 947 927,59	2 354 716,18	6 302 643,77

Les recettes d'investissement correspondent à la taxe d'aménagement liée aux permis de construire, les subventions liées aux projets (département, région, ...), emprunt, pup (projet urbain partenarial), ...

La commune est en recherche active de subventions pour financer ses investissements.

<i>Opérations / Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>CA 2023</i>	<i>RAR 2023</i>	<i>Total CA + RAR</i>
285	MAIRIE ET ABORDS	0,00	43 994,00	43 994,00
314	VILLA MONDEROUX ET PARC	0,00	68 435,00	68 435,00
357	AMENAGEMENT DU PATRIMOINE	0,00	211 029,00	211 029,00
369	INFORMATIQUE	12 556,50	0,00	12 556,50
383	SECURITE	0,00	17 736,00	17 736,00
394	GABI	60 000,00	150 000,00	210 000,00
402	GARAGE OSCAR	0,00	350 000,00	350 000,00
404	ECOLE	0,00	99 600,00	99 600,00
411	CARREFOUR DES ACACIAS	0,00	32 210,00	32 210,00
412	CARREFOUR RD 1084 / AVENUE DE LA GARE	0,00	287 500,00	287 500,00
518	CIMETIERE	0,00	24 000,00	24 000,00
Total recettes affectées à une opération d'investissement		72 556,50	1 284 504,00	1 357 060,50
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 834 826,17	0,00	4 834 826,17
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 259 181,81	0,00	2 259 181,81
13	Subventions d'investissement	85 564,79	0,00	85 564,79
16	Emprunts et dettes assimilées	263 666,00	0,00	263 666,00
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	703 285,58	0,00	703 285,58
041	<i>Opérations d'ordre patrimoniales</i>	10 288,08	0,00	10 288,08
Total recettes non affectées à une opération d'investissement		8 156 812,43	0,00	8 156 812,43
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		8 229 368,93	1 284 504,00	9 513 872,93

III- RECAPITULATIF

Résultats de clôture de l'exercice 2023

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	3 947 927,59	8 229 368,93	4 281 441,34
FONCTIONNEMENT	6 318 378,26	8 421 675,65	2 103 297,39
<i>Reports</i>	<i>2 354 716,18</i>	<i>1 284 504,00</i>	<i>-1 070 212,18</i>
TOTAL	12 621 022,03	17 935 548,58	5 314 526,55

IV- ELEMENTS D'ANALYSE FINANCIERE

a. Epargnes

- **L'épargne brute** constitue la différence entre les recettes réelles (hors produits de cession) et les dépenses réelles de fonctionnement (hors immobilisations cédées). Elle représente le socle de richesse financière. L'épargne brute de la commune s'élève 1 967 895 € pour l'année 2023, soit 394 € par habitant.
- **Le taux d'épargne brute** est un indicateur majeur de l'analyse de la solvabilité, qui complète l'étude de la capacité de désendettement. Il exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont disponibles pour rembourser la dette et pour investir. Pour 2023, ce taux s'élève à 26%. La cour des comptes préconise un taux d'épargne supérieur à 7%.
- **L'épargne nette** constitue l'épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Pour la commune, elle s'élève à 1 553 564 € pour 2023, soit 311 € par habitant. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

Les montants des différentes épargnes de l'exercice 2023 sont particulièrement hauts, dues au fait de l'augmentation des taux d'imposition qui permettront, dès 2024, de lancer les phases de travaux des grands projets d'investissement en autofinancement, sans recourir à l'emprunt.

b. Emprunts et l'encours de la dette

La commune dispose actuellement de deux emprunts :

Emprunts	Durée de l'emprunt	Montant de l'emprunt (€)	Remboursements 2023		Capital restant dû au 31.12.2023
			Capital	Intérêts	
CA CIB (ex.BFT)	2013 à 2028	1 000 000	52 631,00	10 891,51	263 166,00
C.A. Centre-Est	2019 à 2039	8 000 000	367 590,69	101 414,79	6 389 750,43
Total		9 000 000	420 221,69	112 306,30	6 652 916,43

L'encours total de la dette au 31.12.2023 s'élève à 6 652 916,43 € soit 1 333 €/habitant. Cet encours est élevé puisqu'un emprunt a été contracté en 2019, il diminuera d'année en année proportionnellement au capital restant dû.

Le ratio de désendettement (capital restant dû/épargne brute) est de 3,4 pour Beynost au 31.12.2023. C'est par ce ratio que l'on mesure la capacité d'une commune à rembourser plus ou moins rapidement l'encours de sa dette grâce à son autofinancement.

C'est par ce ratio aussi que le Gouvernement a décidé de suivre les collectivités dont l'endettement n'est pas maîtrisé, en fixant le seuil critique entre 10 et 12 ans.